

## REGLEMENT INTERIEUR RPI ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

### **ARTICLE 1 : INSCRIPTIONS**

Pour les nouveaux élèves, l'inscription devra être faite IMPERATIVEMENT auprès du SIVOM DE LA VALLEE DU DOUCTOUYRE muni du livret de famille et d'une pièce d'identité.

### **ARTICLE 2 : CANTINE SCOLAIRE**

Les LUNDIS, MARDIS, JEUDIS et VENDREDIS les repas se prennent sur chaque site scolaire.

Les MERCREDIS, les enfants seront regroupés à la cantine de DUN pour le repas de midi.

Les repas sont fournis par OCCITANIE RESTAURATION (liaison froide).

Les inscriptions pour la cantine des LUNDIS, MARDIS, JEUDIS et VENDREDIS se font **auprès de l'école par les parents le lundi matin** pour la semaine suivante.

Les inscriptions pour la cantine des mercredis se font **auprès de Josy HONNORE le vendredi matin** pour la semaine suivante.

**Par contre en cas d'annulation ou de rajout** de repas, il vous appartient désormais de contacter **48 heures avant** directement la cantinière de l'école où votre enfant est scolarisé.

Ecole d'Arvigna : Mme Nelly Dechaud : 06 79 31 46 58

Ecole du Carla de Roquefort : Mme Sylvie Sauzet : 06 22 11 67 68

Ecole de Dun : Mme Janine Fernandez : 06 48 76 25 76

Ecole de Lieurac : Mme Carole Tartié : 06 43 41 31 41

Ecole de Vira : Mme Christine Lloveras : 05 61 68 71 56

Mercredi : Mme Josy HONNORE : 06 82 71 26 76

**Tout repas non décommandé (ou décommandé trop tard) reste à la charge des parents.**

Les repas fournis par OCCITANIE RESTAURATION sont refacturés aux parents au prix de 2.97€, pour l'année scolaire 2017-2018.

La facturation est adressée en fin de mois à chaque famille.

### **ARTICLE 3 : TRANSPORT SCOLAIRE**

Chaque enfant doit être muni de sa carte de transport scolaire (imprimé à télécharger sur le site du Conseil Départemental : [www.conseildépartemental09.fr](http://www.conseildépartemental09.fr) rubrique transports scolaires)

**Tout enfant non détenteur de la carte de transport scolaire ne pourra être pris en charge par les bus.**

Sur l'imprimé transmis au Conseil Départemental, l'autorisation parentale est à remplir par les parents dont les enfants sont scolarisés en maternelle : **il est nécessaire que ces enfants soient attendus par l'un des parents ou tout autre adulte nommément désigné.**

Les heures de passage des bus sont définies à chaque rentrée.

**LE BUS N'ATTEND PAS !! L'enfant doit être prêt à l'heure convenue.**

Nous vous recommandons de bien prendre en compte les consignes du Conseil Départemental par rapport au transport scolaire.

Pour les horaires des circuits, vous pouvez les consulter sur le site du Conseil Départemental – rubrique transport.

**ET DONC POUR LA PERIODE DE SEPTEMBRE A DECEMBRE 2017 :**

	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus
QF de 0 à 435	36 €	60 €	80 €
QF de 435,01 à 530	37 €	62 €	82 €
QF de 530,01 à 670	38 €	64 €	85 €
QF de 670,01 à 1000 MSA et régimes particuliers	40 €	66 €	86 €
QF supérieur à 1000,01	42 €	69 €	89 €

Le SIVOM se réserve le droit d'augmenter les tarifs par délibération du Comité Syndical.  
La facturation est adressée en milieu de trimestre à chaque famille.

Nous rappelons que **LES HORAIRES DES ALAE DOIVENT ETRE IMPERATIVEMENT RESPECTES**  
**(voir règlement intérieur des ALAE).**

Un courrier sera envoyé au second retard.

**ARTICLE 6: ORGANISATION DES MERCREDIS ET DES VACANCES SCOLAIRES**

Le mercredi

La prise en charge s'effectue de 12h à 13h30 à la cantine de DUN.  
Après le repas à 13 h 30 les enfants sont dirigés vers le Centre de Loisirs de Mirepoix. Le retour sur DUN est à 18h00, et les parents peuvent venir récupérer les enfants jusqu'à 18h30.

Les vacances scolaires

Horaires d'accueil des enfants à DUN : 7 h30 à 8h45 et 18h à 18 h 30.  
Les enfants sont ensuite menés pour la journée vers le Centre de Loisirs de Mirepoix.

**Les inscriptions se font auprès de la Directrice du Centre de Loisirs Intercommunal de Mirepoix Mme Maryline FUCHSLOCK Centre de Loisirs – Groupe scolaire Jean Jaurès-09500 MIREPOIX 05.61.68.84.55 ou 06.07.46.62.76.**

Le Président,  
Mr Alain Naudi

